

Le 7 juin 2005

Association Québécoise de Reining
7933, Henri-Julien
Montréal (Qc) H2R 2B9

Objet : Réponse à votre rapport « sans préjudice » de l'info Rein d'avril 2005

Cher Monsieur,

Suite à une consultation des principales personnes concernées de l'ancien bureau de direction, je vous réponds aux noms de Denis Blondeau, André De Bellefeuille ainsi que de moi-même.

Il est facile de blâmer des personnes qui ont travaillé et se sont dévouées gratuitement depuis les 10 dernières années à structurer une association très dynamique qui était constamment en progression tant au point du service aux membres que financièrement.

Il est vrai que nous cherchions de la relève et des nouveaux administrateurs pour assurer une continuité. Lors de l'assemblée générale du 29 janvier dernier vous avez décidé de prendre le contrôle de l'association avec votre groupe dit « Les Passionnés » afin de vous venger des administrateurs en place. Nous pourrions bien parler de votre attitude qui a fait miroiter aux membres un concours à St-Hyacinthe pour l'année 2005 et qui a été annulé. Était-ce l'heure juste comme vous dites si bien ? Votre attitude consiste à blâmer les autres plutôt que d'assumer vos gestes. En homme d'affaires, démontrer donc votre compétence et votre savoir-faire et tout le monde en sera plus heureux.

Si on admet vos amendements à la comptabilité, il est invraisemblable de votre part de dire que l'AQR, qui est une association à but non lucratif, avec un avoir des membres CORRIGÉ par vous et votre comptable au montant de 22 222.95 \$ n'est pas en bonne santé financière. Cher Monsieur, lorsque nous avons pris en main l'AQR il y a de cela plus de 10 ans, l'avoir des membres était inexistant.

De plus, lors du colloque auquel vous étiez présent, il a été décidé de diminuer l'avoir des membres parce qu'il était trop élevé. Également, je veux souligner que le seul événement déficitaire de 2004 fût le concours de Blainville. En connaissez-vous la raison ? Et bien oui, en début d'année, nous avons pour plus de 12 000.00 \$ de commandites qui ont été transféré au concours de St-Hyacinthe par le biais de Madame Joanne Denis.

Nos commentaires sur les amendements comptables que vous avez effectués sont les suivants :

- À votre affirmation, Monsieur Brodeur (c.a.) n'est pas arrivé à comprendre les états financiers, peut-être qu'il lui manquait des renseignements ;

- La perte d'environ 17 000.00 \$ de notre support financier est bien réelle et elle provient principalement des activités suivantes :
 - Clinique Randy Paul : profit 368.88 \$;
 - Multichem : profit 507.00 \$;
 - Maturité Superstar : déficit 7 546.98 \$;
 - Concours de Blainville : déficit 5 293.16 \$;
 - Soirée de fin d'année et trophées : déficit 180.57 \$;
 - Perte totale de 12 144.81 \$, le solde de la perte provient de frais administratifs.

- Le montant corrigé de 13 989.49 \$ dans votre rapport n'est pas fictif car il a servi à payer les bourses du programme Performance Québec de l'année à même le fond de roulement de l'AQR, ce qui est donc un montant dû par AECR à l'AQR;

- Au montant amendé du placement folio 600276 de 5 713.21 \$ ce placement était d'environ 9 950.00 \$ et appartient à l'AECE, il a servi à garantir la lettre de garantie pour Loto-Québec, pourquoi est-il amendé à 5 713.21 \$. Y-a-t-il eu des frais à l'annulation de l'événement par vous à Loto-Québec.

En espérant que cette réponse servira à rétablir justement les faits réels de l'AQR et que vous, Monsieur Bergeron ainsi que l'administration actuelle, nous demandons à ce que cette lettre soit transmise aux membres dans une prochaine parution de l'Inforein. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.



Raynald Laverdière

RL/sb

c.c. Monsieur André De Bellefeuille, ex. vice-président
Denis Blondeau, ex. trésorier